



ORANGE, le 07 Août 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**IMPASSE DU PARLEMENT -
RUE DU PONT NEUF -**

**D. A. C.
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de mise en place d'un échafaudage sur un pied le long des façades :
- **Impasse du Parlement**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite pour les besoins de l'intervention.
- **Rue du Pont neuf au droit du n° 29-33 et n° 109**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera ponctuellement interdite pour montage et démontage de l'échafaudage et pour approvisionnement du chantier et évacuation des gravats (sauf les jeudis avant 15H horaires du Marché hebdomadaire).

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 17 Août 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 4 mois, sous l'entière responsabilité de la Société GAÏA 2T de MORIERES LES AVIGNON (84).

